



# arbres

Association Ried Bruche pour le Respect de l'Environnement près de Strasbourg  
Internet : arbres.asso.fr e-mail : contact@arbres.asso.fr

13 Rue du Canal 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM  
Ti Schiltigheim Reg.Ass.Vol XXV n°1329 CCP STRASBOURG 2712.12 F

Oberschaeffolsheim, le jeudi 10 mai 2018.

Madame la Présidente de la Commission  
d'Enquête publique.  
20 rue Louis Pasteur  
67117 ITTENHEIM

Conc : Enquête publique ACOS – DAU ARCOS

Madame la Présidente,

Notre association milite depuis plus de 20 ans pour le respect l'environnement sur le secteur du Ried de la Bruche, comme cela figure dans notre intitulé.

Nous sommes particulièrement vigilants sur les aspects : Préservation des milieux : faune – flore – biodiversité / Pollution atmosphérique induite par les activités agricoles, industrielles et le transport routier / Transition énergétique par le suivi des projets de Méthanisation et de Géothermie sur notre secteur / Suivi des projets de Transports en Commun (TSPO p.ex.) et le développement de pistes cyclables.

ARBRES avait, déjà en 2006, exprimé son opposition au Projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg (Autoroute A355 dite GCO ou COS) dans le cadre de l'enquête publique qui avait été instruite par vos collègues.

Après examen du dossier, cette enquête nous amène aux remarques et questions suivantes que nous avons choisi de traiter rubrique par rubrique, autant sur la globalité du projet, que sur les aspects géographiques très locaux du tracé allant d'Ittenheim jusqu'à Ernolsheim et qui nous intéresse au plus haut point.

- **NOTE LIMINAIRE :**

ARBRES suit avec grand intérêt et beaucoup de perplexité, les épisodes du feuilleton médiatique des annonces successives faites par les promoteurs du projet en matière d'exemplarité écologique, alors même que les instances ad hoc comme le CNPN et l'Autorité environnementale (Ae) ont donné des avis négatifs. Il est par ailleurs, particulièrement fâcheux, que les représentants de l'Etat se permettent d'annoncer le début des travaux pour septembre 2018, alors qu'une procédure comme cette enquête publique est en cours : ceci n'est acceptable ni pour les membres de la commission d'enquête dont cela dévalorise le travail, ni surtout pour le public pour est induit en erreur par cet exercice qui s'apparente plus

à une mascarade démocratique qu'à une vraie possibilité de donner son avis sur un projet pour le moins impactant...

- **IMPACTS FONCIER ET ENVIRONNEMENTAL :**

Pour apprécier à sa juste valeur l'impact d'un tel projet, il aurait fallu en connaître l'emprise totale réelle. Ceci n'est guère possible du fait qu'il y a 2 dossiers : celui-ci d'ARCOS et celui de la SANEF pour l'échangeur nord. Il y a par ailleurs l'impact foncier et environnemental des remboursements qui ne sont pas traités dans ce dossier d'enquête. En tant qu'association locale, nous sommes présents dans les commissions de remboursements, et nous constatons que les remboursements ont toujours un impact peu favorable à la biodiversité, ne serait-ce que la raréfaction des haies et bosquets et l'encouragement à la monoculture du maïs sur de plus grandes surfaces avec les conséquences évidentes sur la faune (hamster p.ex.) ; le tout au détriment de l'agriculture biologique qui est la seule agriculture vertueuse.

*Pourquoi les différents dossiers relatifs à ces 3 enquêtes publiques qui se succèdent ou se chevauchent dans le temps ne sont-ils pas disponibles dans toutes les mairies du tracé GCO ?*

*Comment le prestataire compte-t-il prendre en compte les effets des remboursements, alors que ni lui-même, ni le Conseil départemental n'ont effectué de bilans écologiques préalables ?*

- **DOSSIER VOLUMINEUX :**

Il est particulièrement difficile pour le citoyen *lambda* ou pour une petite association comme la nôtre de s'y retrouver dans un dossier aussi complexe et surtout dans un laps de temps aussi court.

*Rendre un dossier d'enquêtes publiques morcelé et illisible pour des personnes ayant fait même des études supérieures, est-il conforme à l'esprit d'une consultation citoyenne ?*

*Un exemple : pourquoi n'y a-t-il pas de tableau de synthèse donnant les réponses concrètes de VINCI et d'ARCOS suite aux remarques du CNPN et de l'Ae sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (les 3 obligations du code de l'environnement) ?*

- **CONTOURNEMENT ou COULOIR à CAMIONS ? Une seule solution : l'ECOTAXE PL**

Le projet est présenté comme une solution de désengorgement de Strasbourg, alors qu'en réalité il s'agit de construire un deuxième axe Nord-Sud pour faciliter le trafic des Poids-Lourds entre Hambourg et Bâle en passant par l'Alsace. Le désengorgement de Strasbourg se base sur la simultanéité de la mise en place du GCO et de l'aménagement de l'A35 en boulevard urbain, ce qui est au mieux une vue de l'esprit, et au pire une hérésie ou même carrément une duperie. Or si cette simultanéité n'est pas avérée, alors les objectifs du projet ne peuvent donc pas être atteints : CQFD. (Référence : Avis délibéré de l'Autorité environnementale) Dans tous les cas de figure, l'accroissement global du trafic est une certitude, ce qui entraîne un accroissement des gaz à effet de serres (GES) et de la pollution de l'air. D'autant plus que tous les Poids-Lourds n'étant pas équivalents en matière de pollution, les plus polluants passeraient côté alsacien parce que ce serait moins cher (La taxe poids-lourds allemande est proportionnelle à la « propreté » des motorisations). Pour nous, la véritable solution serait de mettre en place une écotaxe PL coté alsacien (tout aussi proportionnelle que la taxe allemande - MAUT).

*Est-ce que cette solution d'écotaxe coté PL de ce côté-ci du Rhin, ne serait-elle pas une alternative à ce projet autoroutier pour que l'Alsace ne soit plus un couloir à camions Nord-Sud européen ?*

C'est pourquoi nous demandons à la commission d'enquête de donner un avis défavorable pour enclencher un moratoire du projet jusqu'à la mise en œuvre d'une Ecotaxe PL régionale.

- **QUALITE DE L'AIR ET SANTE PUBLIQUE :**

*L'impact global du projet en matière de GES a-t-il été pris en compte, et plus précisément ses effets sur la santé des habitants, non seulement ceux de Strasbourg, mais aussi ceux du Kochersberg et des communes traversées ? Où figurent ces chiffres ? Comment ARCOS compte-t-il compenser l'augmentation de ces GES ?*

- **IMPACT ENVIRONNEMENTAL LOCAL : un viaduc sur la Bruche ?**

*En tant qu'acteur local au niveau du Ried de la Bruche, ARBRES aimerait savoir pourquoi VINCI n'a pas suivi les recommandations du CNPN, pour limiter l'impact du viaduc sur les zones humides de la Bruche (Le Ried) ? La destruction d'une zone humide ne peut pas être aisément compensée comme l'affirme ARCOS ; il s'agit d'habitat fragiles et complexes, pas simplement de surfaces... que l'on peut compenser. Comment ARCOS peut-il garantir la qualité de la compensation ?*

*Il y a par ailleurs un autre risque pour cette zone naturelle, c'est celui de la dissémination d'espèces exotiques ou de ravageurs le long de cet axe de circulation. Cet impact a-t-il été pris en compte dans la présentation du projet ?*

*Quelques km au nord de la Bruche, vers Ittenheim, le projet coupe la Trame Verte. Comment ceci est-il pris en compte, et compensé ?*

- **IMPACT sur le TRAFIC de l'ECHANGEUR d'ITTENHEIM**

Selon le Résumé Non Technique, l'échangeur d'Ittenheim, n'aurait quasiment pas d'effet sur le trafic vers Strasbourg sur la RN4 et sur l'autoroute de Haute-pierre A351. Que peut croire de pareilles sornettes, alors qu'il s'agit de l'échangeur qui sera le plus proche du centre-ville ? Si on ajoute à cela les incertitudes sur les projets en gestation comme le TSPO sur l'axe Wasselonne – Strasbourg ou la VLIO (Voie de Liaison Intercommunale Ouest) comment le citoyen peut-il juger de l'interaction entre ces projets et de l'impact résultant sur le trafic, et la qualité de l'air qui va en résulter ?

Pour l'ensemble de ces raisons, l'association ARBRES, vous demande Madame la Présidente de la Commission d'Enquête, de prononcer un avis défavorable sur ce dossier DAU – ARCOS.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom du Comité,

Jean-Jacques SPIESS

Président